



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 13 – 2010M

En marche vers une stratégie économique écologique pour les Grands Lacs et le Saint-Laurent

ATTENDU QUE le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent a toujours été un intervenant formidable sur le plan de l'économie. À titre de région autonome, le bassin se serait classé en deuxième place à l'échelle mondiale en ce qui a trait au produit intérieur brut. Le bassin des Grands Lacs appuie plus de 50 pour cent de la production manufacturière au Canada, 25 pour cent de l'agriculture canadienne et plus de 350 milliards de dollars, annuellement, en commerce Ontario-É.-U.

ET ATTENDU QUE l'investissement dans la santé environnementale du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent joue un rôle essentiel au succès économique soutenu de la région des Grands Lacs. Les Grands Lacs et le Saint-Laurent constituent une ressource sous-appréciée et sous-évaluée;

ET ATTENDU QUE l'investissement dans la protection et la restauration des Grands Lacs et du Saint-Laurent est une approche commerciale sensée et qu'il offre un rendement sur l'investissement d'un indice de 2 :1. Une récente étude aux États-Unis a conclu que le rendement total d'un investissement de 26 milliards de dollars dans les Grands Lacs se situerait dans l'échelle des 95 à 119 milliards de dollars;

ET ATTENDU QU'actuellement, de nombreuses collectivités des Grands Lacs et du Saint-Laurent et en Amérique du Nord affrontent un triple défi venant de trois facteurs interreliés, les facteurs économique, environnemental et social. La solution à ces trois défis est de faire une transition vers une nouvelle économie écologique, dans les Grands Lacs, une économie qui favorise des emplois, des styles de vie et des collectivités sains et durables;

ET ATTENDU QUE le besoin pour des pratiques plus écologiques est particulièrement pressant pour la protection et la restauration des Grands Lacs, la source d'eau potable de 40 millions de personnes. Le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent est aussi une source de récréation, appuyant 7 milliards de dollars en pêche sportive, 2 milliards de dollars en nautisme de plaisance et 2 milliards de dollars en navigation commerciale. Les services écologiques de protection contre les inondations, de recyclage des nutriments et de régularisation du climat fournis par les marécages et autres secteurs sont estimés dans les milliards de dollars;



ET ATTENDU QUE les municipalités, gouvernements provinciaux/d'État, les groupes dans l'industrie et communautaires ont entamé le parcours vers une économie écologique dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent en commençant à apporter des changements en vue d'une énergie verte plus durable, d'immeubles verts et de planification verte de l'aménagement des terrains;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demandent aux gouvernements provinciaux, d'État et fédéraux, ainsi qu'à d'autres groupes, de collaborer avec les gouvernements municipaux pour la création d'une nouvelle stratégie économique écologique pour les Grands Lacs et le Saint-Laurent, et que ce plan englobe des mesures visant à appuyer les immeubles verts, l'énergie verte, la formation professionnelle dans les industries vertes, des pratiques manufacturières propres, la conservation de l'eau et la promotion accrue du tourisme pour les Grands Lacs et le Saint-Laurent.

Signé ce 17^e jour de juin 2010

Denis Lapointe président
Maire de Salaberry-de-Valleyfield
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent